

REGARDS SUR L'ÉDUCATION 2015

Source d'informations précises et pertinentes, *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE* fait figure de publication de référence sur l'état de l'éducation dans le monde. Elle fournit des données sur la structure, le financement et les performances des systèmes d'éducation dans les 34 pays membres de l'OCDE, ainsi que dans un certain nombre de pays partenaires.

France

Cette note sur la France s'organise autour de six grands thèmes abordés dans cette édition de *Regards sur l'éducation* et plus particulièrement pertinents pour la France.

De l'école maternelle au lycée (scolarisation, environnement pédagogique et résultats dans l'enquête PISA sur les tests informatisés)

La France accueille un grand nombre de jeunes enfants à l'école maternelle.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les enfants sont désormais scolarisés bien avant l'âge de 5 ans. Ainsi, selon la moyenne calculée tous pays de l'OCDE confondus, plus de sept enfants sur dix (74 %) sont scolarisés dans un établissement d'éducation de la petite enfance à l'âge de 3 ans. Ce chiffre est même de 88 % chez les enfants scolarisés à l'âge de 4 ans dans l'enseignement pré-primaire ou primaire. Dans les pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne, ce pourcentage atteint 91 %.

La France est l'un des quelques pays (avec la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni) où la scolarisation à l'âge de 3 et 4 ans est généralisée (au moins 95 % des enfants de 3 et 4 ans inscrits dans des programmes pré-primaires dans ces pays). À contrario, moins de 60 % des enfants de 4 ans sont scolarisés en Arabie saoudite, en Colombie, en Indonésie et en Turquie (voir le tableau C2.1 et le graphique C2.1).

La part publique du financement des écoles maternelles est élevée et représente une part significative du PIB, mais rapportées au nombre d'élèves scolarisés dans le préprimaire, les dépenses sont inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les dépenses publiques pour l'accueil et l'éducation des jeunes enfants représentent une part significative du PIB en France : 0.7 % du PIB en 2012, soit une proportion plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE pour l'enseignement pré-primaire (0.6 %). Cependant, comme la scolarisation précoce est quasi universelle en France, les dépenses annuelles par élève scolarisé y sont moindres. Ainsi, tous établissements confondus (publics et privés), elles s'élèvent à 8 008 USD, en moyenne dans les pays de l'OCDE, contre seulement 6 969 USD en France (voir le tableau C2.3).

Par comparaison avec l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, c'est dans l'enseignement préprimaire que le pourcentage de fonds privés est le plus élevé dans la plupart des pays de l'OCDE. En France, la part du financement privé de l'enseignement préprimaire est parmi les plus

faibles de celles des pays de l'OCDE (7 % en France, contre 20 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE). Toutefois, ce pourcentage varie fortement selon les pays : il varie de 5 %, voire moins en Belgique, en Lettonie et au Luxembourg, à 50 %, voire davantage en Australie et au Japon (voir le tableau C2.3).

Un taux d'encadrement (enseignants et auxiliaires d'éducation confondus) plus élevé en France que dans la plupart des pays de l'OCDE.

Le taux d'encadrement est un indicateur révélateur des moyens affectés à l'accueil de la petite enfance. On compte par enseignant (abstraction faite du personnel non enseignants, par exemple, les auxiliaires d'éducation) plus de 20 élèves au Chili, en Chine, en France, en Indonésie et au Mexique, mais moins de 10 élèves en Estonie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Slovénie et en Suède et 14 élèves en moyenne dans les pays de l'OCDE (voir le tableau C2.2).

Certains pays recourent beaucoup aux auxiliaires d'éducation dans l'enseignement préprimaire. Douze font état de meilleurs taux d'encadrement par membre du personnel de contact que par enseignant. Le nombre d'élèves est ainsi nettement inférieur par membre du personnel de contact que par enseignant (de deux élèves au moins) en Autriche, au Chili, en Chine, en Fédération de Russie, en France (où le taux passe de 22 à 15) et en Norvège (voir le tableau C2.2).

L'éducation de la petite enfance est particulièrement bénéfique pour les élèves issus de l'immigration

La France est l'un des quelques pays où la scolarisation à l'âge de 3 et 4 ans est généralisée, ce qui est un atout considérable pour les enfants. L'éducation de la petite enfance est particulièrement bénéfique pour les élèves issus de l'immigration. En effet, selon PISA 2012, chez les élèves de 15 ans issus de l'immigration qui ont émigré avant l'âge de 6 ans dans un pays de l'OCDE, l'écart de performance entre ceux qui ont été scolarisés dans l'enseignement préprimaire et ceux qui ne l'ont pas été représente l'équivalent de deux années d'études. Le bénéfice est particulièrement élevé pour les enfants issus de l'immigration aux États-Unis, en Finlande, en France et en Israël. Ce constat revêt d'autant plus d'importance aux États-Unis que le pourcentage d'enfants issus de l'immigration inscrits dans un programme d'éducation de la petite enfance est relativement peu élevé (voir le graphique C2.2).

Plus encore, les enfants qui ont émigré dans un pays de l'OCDE entre l'âge de 6 et 10 ans ont obtenu 19 points de moins aux épreuves PISA de compréhension de l'écrit que ceux qui y ont émigré avant l'âge de 6 ans. Cette différence de score représente plus de 39 points (soit l'équivalent d'une année d'études environ) en France mais aussi en Allemagne, en Belgique, en Finlande et en Israël (voir l'indicateur C2).

Contrairement aux idées reçues, les élèves reçoivent en France davantage d'heures de cours que la moyenne OCDE aussi bien au primaire qu'au collège.

En France, les élèves reçoivent davantage d'heures de cours que la moyenne OCDE, aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire. Cet écart par rapport à la moyenne tend même à s'accroître avec l'augmentation du niveau d'éducation. En moyenne dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire par an s'établit à 804 heures dans l'enseignement primaire (contre 864 heures en France) et à 916 heures au collège (contre 991 heures en France, voir le tableau D1.1).

Ils passent aussi plus de temps à étudier les fondamentaux (mathématiques et compréhension de l'écrit) que la plupart de leurs voisins, particulièrement dans l'enseignement primaire.

En moyenne parmi les pays de l'OCDE, la plus grande part du programme dans l'enseignement primaire est consacrée aux cours de lecture, d'expression écrite et de littérature (22 % du temps d'instruction en moyenne dans les pays de l'OCDE). Mais cette part varie considérablement d'un pays à l'autre. La France est le pays de l'OCDE où l'on y consacre le plus de temps. La lecture, l'expression écrite et la littérature représentent ainsi 37 % du temps d'instruction obligatoire.

La part réservée aux mathématiques varie plus encore entre les pays et représente, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 15 % du temps d'instruction obligatoire total dans le primaire. Les mathématiques représentent ainsi au moins 20 % du temps d'instruction obligatoire en France (21 %), mais aussi en Allemagne (20 %), au Mexique (24 %) et au Portugal (27 %) ; et seulement 14 % ou moins en Corée, au Danemark, en Grèce et en Pologne (voir le tableau D1.3a).

Sur le temps consacré à l'enseignement des fondamentaux, la France se rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE au 1er cycle du secondaire (équivalent au Collège pour la France). À ce niveau, le programme obligatoire est consacré principalement à trois matières, qui en représentent 39 %, en moyenne dans les pays de l'OCDE : la lecture, l'expression écrite et la littérature (14 %), les langues étrangères modernes (13 %) et les mathématiques (12 %). En France, ces trois matières représentent globalement 46 % du temps obligatoire, soit 14 % pour la lecture, l'expression écrite et la littérature, 17 % pour les langues étrangères modernes et 14 % pour les mathématiques (voir le tableau D1.3b).

En France, le nombre moyen de jours d'école par an dans l'enseignement primaire est le plus bas de tous les pays de l'OCDE. Et ceci même après l'instauration des nouveaux rythmes scolaires dans tous les établissements du primaire en 2014.

Les pays se distinguent aussi par la façon dont ils répartissent le temps d'instruction durant l'année. En 2015, dans les pays de l'OCDE, les élèves passent, en moyenne et par an, 185 jours en classe dans l'enseignement primaire. En France, ils n'ont que 162 jours d'école par an à ce niveau, soit le nombre de jours le moins élevé de tous les pays de l'OCDE. Par contraste, les élèves passent au moins 200 jours en classe par an dans l'enseignement primaire au Brésil, en Colombie, en Israël, en Italie, au Japon et au Mexique (voir le tableau D1.2).

À noter, la France était encore plus atypique dans l'OCDE avant la réforme des rythmes scolaires. Avec cette réforme, le nombre moyen de jours d'école par an dans l'enseignement primaire est passé de 144 à 162 jours par an, ce qui rapproche tendanciellement la France de ses voisins européens.

En France, la taille des classes est légèrement au-dessus de la moyenne OCDE, que ce soit dans le primaire et le secondaire.

Dans l'enseignement primaire, les élèves sont en moyenne 21 par classe dans les pays de l'OCDE, contre 23 en France (comparés à plus de 29 élèves par classe au Chili et en Chine, et à presque moitié moins au Luxembourg). Dans les pays de l'OCDE, les effectifs des classes augmentent, en moyenne, d'au moins deux élèves entre l'enseignement primaire et le collège. On compte ainsi en moyenne quelque 24 élèves par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans les pays de l'OCDE et 25 en France (voir le tableau D2.1).

Bien que la taille des classes n'influe pas de façon globale sur la performance des élèves, il peut exister néanmoins une corrélation positive entre ces deux variables au sein de groupes spécifiques et dans certains contextes, comme dans les établissements d'enseignement considérés « à risque » ou pour les élèves en difficulté. L'enquête TALIS 2013 apporte un autre regard. Ainsi, sans surprise, des effectifs plus importants par classe sont corrélés avec une diminution du temps en classe consacré à l'enseignement et l'apprentissage, et une augmentation du temps passé à maintenir l'ordre en classe. Plus précisément, l'ajout d'un élève supplémentaire à la taille moyenne des classes se traduit par une diminution de 0.5 point de pourcentage du temps passé pendant les cours aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

En France, les garçons âgés de 15 ans obtiennent de meilleurs résultats dans l'enquête PISA quand les tests sont informatisés alors que les filles ont tendance à faire mieux dans les tests papier-crayon.

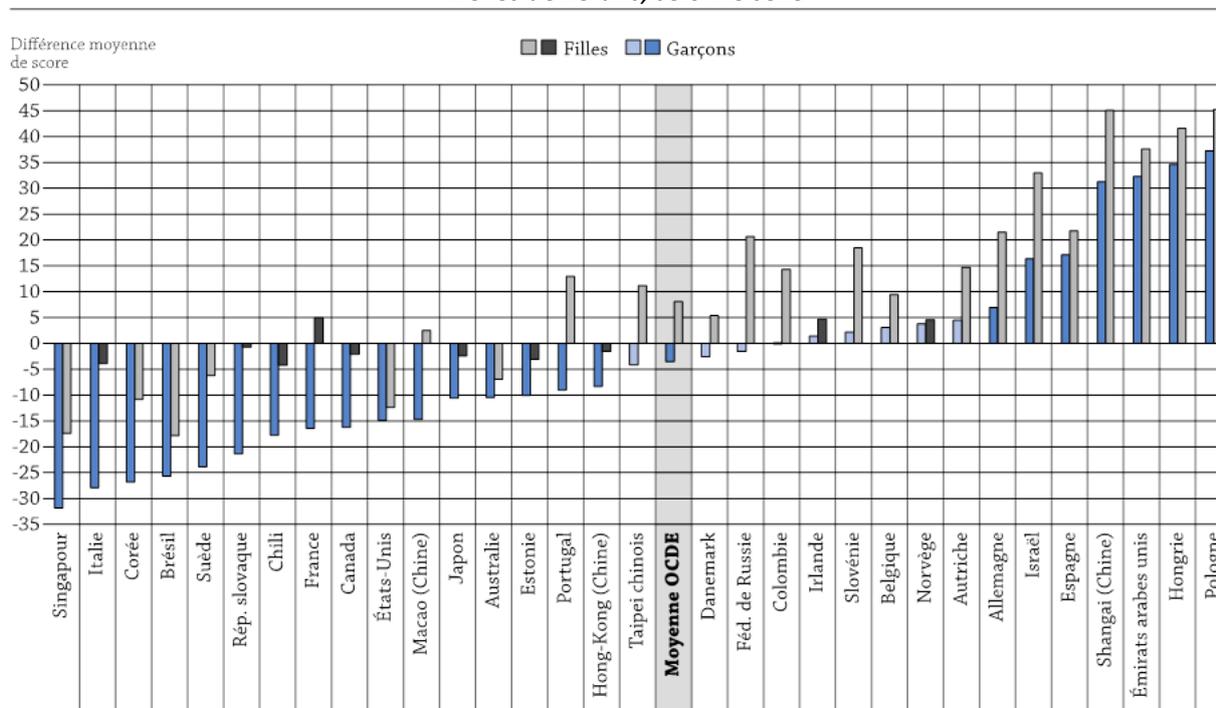
En 2012, l'enquête PISA a évalué dans quelle mesure les élèves étaient capables d'extraire et de traiter les informations non seulement sur papier, mais également sur support électronique. Il ressort des résultats de l'enquête que certains pays réussissent bien mieux que d'autres à aider les élèves à acquérir les

compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'ère numérique. En compréhension de l'écrit, les élèves de 15 ans (garçons et filles) ont par exemple obtenu de meilleurs scores aux épreuves informatisées en Australie, au Brésil, en Corée, aux États-Unis, à Singapour et en Suède, mais de meilleurs scores aux épreuves papier-crayon qu'aux épreuves informatisées en Allemagne, aux Émirats arabes unis, en Espagne, en Hongrie, en Israël, en Pologne et à Shanghai (Chine) (voir le tableau D8.3 et le graphique D8.3).

Alors qu'en France le bénéfice des épreuves informatisées est flagrant pour les garçons, les filles quant à elles réussissent moins bien lors de ces épreuves que lors des épreuves papier-crayon. Ainsi, les garçons âgés de 15 ans ont obtenu en compréhension de l'écrit 16 points de plus (contre 4 en moyenne OCDE) aux épreuves informatisées qu'aux épreuves papier-crayon lors de l'enquête PISA. Par contraste, les filles du même âge ont obtenu 5 points de moins (contre 8 points en moyenne OCDE) aux épreuves informatisées qu'aux épreuves papier-crayon.

Graphique 1 : Différence moyenne de score en compréhension de l'écrit entre les épreuves papier-crayon et les épreuves informatisées (PISA 2012)

Elèves de 15 ans, selon le sexe



Remarque : les différences statistiquement significatives sont indiquées en gris et en bleu foncés.

1. Les valeurs négatives indiquent que les élèves de 15 ans ont obtenu de meilleurs résultats aux épreuves informatisées de compréhension de l'écrit.

Les pays et économies sont classés par ordre croissant de la différence moyenne de score des garçons en compréhension de l'écrit entre les épreuves papier-crayon et les épreuves informatisées.

Source : OCDE. Tableau D8.3.

Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933284709>

Force est donc de constater que si les filles l'emportent sur les garçons en compréhension de l'écrit quel que soit le type d'épreuves, leur avantage est plus réduit aux épreuves informatisées (voir le tableau D8.3 et le graphique D8.3).

Cependant, l'utilisation des TIC dans les apprentissages n'est associée à une meilleure performance des élèves que dans certains contextes.

Selon leurs déclarations, les élèves de 15 ans passent en moyenne 25 minutes en ligne par jour à l'école dans les pays de l'OCDE. En moyenne, durant un jour de semaine ordinaire, les élèves sont en ligne à

l'école pendant 58 minutes en Australie, 46 minutes au Danemark, 42 minutes en Grèce et 39 minutes en Suède. Par contraste, 50 % au moins des élèves ont déclaré ne jamais utiliser Internet en classe en Allemagne, en Corée, en Italie, au Japon, en Jordanie, à Macao (Chine), en Pologne, à Shanghai (Chine), à Singapour, en Turquie et en Uruguay (voir le tableau D8.1, données manquantes pour la France).

Toutefois, la corrélation entre l'intensité de l'utilisation d'Internet en classe et le score PISA en compréhension de l'écrit n'est pas linéaire. Les résultats de l'enquête PISA suggèrent ainsi qu'utiliser modérément l'informatique en classe peut être plus bénéfique que de ne pas l'utiliser du tout, mais que l'utiliser de façon plus intensive tend à être associé à des scores significativement inférieurs, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est associée à une meilleure performance des élèves que dans certains contextes, par exemple lorsque l'utilisation d'Internet et de logiciels contribue à l'augmentation du temps consacré à l'étude et aux exercices.

L'enseignement supérieur

Pour la première fois dans *Regards sur l'éducation 2015*, il est possible d'obtenir des statistiques détaillées par niveau de l'enseignement supérieur grâce à l'utilisation dans cette publication de la nouvelle classification des niveaux d'éducation (CITE 2011). Ainsi, il est possible désormais de comparer les diplômes de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire les formations de cycle court, les licences, les masters et les doctorats.

Depuis 40 ans, le niveau de formation de la population française s'est considérablement élevé.

Au cours des 40 dernières années, la France a comblé le retard qu'elle avait sur un grand nombre de pays de l'OCDE concernant le niveau de formation de sa population. L'augmentation significative de la proportion de jeunes finissant leurs études avec un baccalauréat (ou équivalent) en poche, la massification réussie, dans les années 80, de l'accès à l'enseignement supérieur – avec la création des IUT en 1966 et le développement des filières universitaires et des grandes écoles – sont autant d'éléments à mettre au crédit du système d'éducation français.

On a ainsi assisté à une hausse sensible du pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur au cours des 30 dernières années : ils représentent désormais en France 44 % des 25-34 ans (contre 41 % pour la moyenne OCDE), alors qu'ils ne sont que 20 % parmi les 55-64 ans (contre 25 % pour la moyenne OCDE) (voir le tableau A1.3a).

En France, les formations du supérieur de cycle court de type IUT/STS (niveau 5 dans la nouvelle CITE 2011) recueillent un franc succès chez les jeunes.

Des différences importantes s'observent entre les pays sur le type de diplômes de l'enseignement supérieur que les individus ont obtenus. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, sur l'ensemble des 25-34 ans qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, 17 % d'entre eux se sont arrêtés après avoir obtenu un diplôme du supérieur de cycle court, 49 % après une licence (ou formation équivalente), 32 % après un master (ou formation équivalente) et 2 % après avoir obtenu un doctorat (calculs réalisés à partir des données du tableau A1.3a).

La France présente quant à elle un profil différent par rapport à nombre de ses voisins. Les formations du supérieur de cycle court de type IUT recueillent un franc succès chez les jeunes et sont également porteuses sur le marché du travail. En France, sur l'ensemble des 25-34 ans qui ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur, 40 % ont quitté le système d'éducation avec au plus un diplôme du supérieur de cycle court en poche (contre 17 % en moyenne OCDE).

Les sorties au niveau licence sont sensiblement moins nombreuses en France. Ainsi, 27 % de l'ensemble des jeunes de 25-34 ans diplômés du supérieur en France n'ont pas obtenu de diplômes plus élevés que la

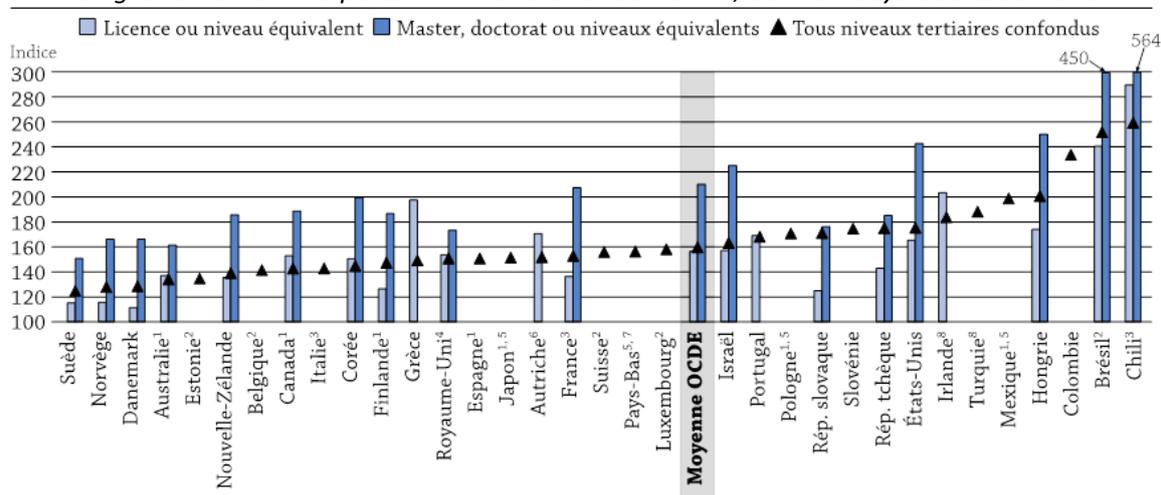
Licence (contre 49 % en moyenne OCDE). Enfin, la France se situe quasiment au niveau de la moyenne OCDE pour les masters et les doctorats, avec 31 % de l'ensemble des jeunes de 25-34 ans diplômés du supérieur qui ont obtenu un Master en France (contre 32 % en moyenne OCDE) et 2 % ont un doctorat (contre 1 % en moyenne OCDE). (Calculs réalisés à partir des données du tableau A1.3a).

En France, la poursuite des études supérieures au-delà de l'obtention d'une licence s'avère également beaucoup plus rentable en termes de salaire ...

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les différentiels salariaux chez les 25-64 ans sont plus marqués entre les actifs diplômés de l'enseignement supérieur et ceux qui sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'entre ces derniers et ceux qui ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En France, les diplômés de l'enseignement supérieur peuvent espérer gagner, en moyenne, 53 % (contre 60 % en moyenne OCDE) de plus que les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau A6.1a).

Graphique 2 : Revenus du travail relatifs des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le niveau de formation tertiaire (2013)

Individus âgés de 25 à 64 ans percevant des revenus du travail ; deuxième cycle du secondaire = 100



Remarque : le niveau de formation tertiaire inclut les diplômés à l'issue d'une formation tertiaire de cycle court, ou des niveaux licence, master, doctorat ou équivalents.

1. Australie, Canada, Espagne, Finlande, Japon, Mexique et Pologne : année de référence : 2012.

2. Belgique, Brésil, Estonie, Luxembourg et Suisse : l'indice 100 se rapporte à la combinaison des niveaux 3 et 4 dans la classification CITE 2011 des niveaux de formation.

3. Chili, France et Italie : année de référence : 2011.

4. Royaume-Uni : les données concernant les diplômés du deuxième cycle du secondaire incluent la réussite d'un volume et d'un niveau suffisant de programmes qui seraient classés individuellement dans la catégorie « Réussite d'une formation intermédiaire du deuxième cycle du secondaire » (18 % des adultes se classent dans cette catégorie).

5. Japon, Mexique, Pays-Bas et Pologne : l'indice 100 se rapporte à la combinaison des niveaux 3 et 4 dans la classification CITE 97 des niveaux de formation.

6. Autriche : les niveaux master, doctorat ou équivalents sont inclus dans le niveau licence ou équivalent.

7. Pays-Bas : année de référence : 2010.

8. Irlande et Turquie : revenus nets d'impôts sur le revenu.

Les pays sont classés par ordre croissant des revenus du travail relatifs des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans.

Source : OCDE. Tableau A6.1a.

Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933283686>

Cependant, l'avantage salarial lié à l'obtention d'une licence est moindre en France par rapport à grand nombre des pays de l'OCDE. Ainsi, en France, les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent ont des revenus salariaux supérieurs de 36 % à ceux des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre 57 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE. L'avantage salarial en France lié à l'obtention d'une licence est également assez faible par rapport à l'obtention d'un diplôme du cycle court de l'enseignement supérieur. Les diplômés du cycle court de l'enseignement supérieur gagnent ainsi en

France environ 27 % de plus que les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, soit un chiffre proche de la moyenne de l'OCDE qui est de 26 % (voir le tableau A6.1a).

A contrario, les titulaires d'un master, d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ont un réel avantage salarial sur le marché du travail et gagnent en moyenne plus du double par rapport à ceux qui sont diplômés au plus du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette tendance est également valable pour la France. Au Brésil et au Chili (deux pays où la proportion de diplômés du supérieur est assez faible), ces diplômés sont les mieux lotis par comparaison avec les actifs rémunérés moins instruits : ils gagnent plus de quatre fois ce que perçoivent ceux qui sont diplômés au plus du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau A6.1a).

... mais aussi en termes d'employabilité

Dans l'ensemble, le taux d'emploi augmente avec l'élévation du niveau de formation. Ainsi, par exemple, dans la plupart des pays de l'OCDE et des pays partenaires, de meilleurs débouchés sur le marché du travail s'offrent aux titulaires d'un diplôme de niveau master par rapport aux titulaires d'un diplôme de niveau licence.

En France, le taux d'emploi des adultes diplômés d'une formation supérieure de cycle court est de 84 % (contre 79 % en moyenne OCDE) alors « qu'il n'est » que de 82 % pour une licence (contre également 82 % en moyenne OCDE). Les taux d'emploi des diplômés d'un master (87 % en France et en moyenne parmi les pays de l'OCDE) ou d'un doctorat (87 % en France contre 91 % pour la moyenne OCDE) sont plus élevés par rapport à ceux qui n'ont qu'une licence. Ils sont surtout bien supérieurs aux taux d'emploi de ceux qui ont obtenu un baccalauréat ou équivalent comme plus haut diplôme (73 % en France contre 74 % en moyenne OCDE) ou par rapport à ceux qui n'ont même pas obtenu cette qualification minimale (voir le tableau A5.1a).

Dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE, les frais de scolarité sont les mêmes pour les étudiants inscrits en Licence ou en Master.

Dans tous les pays de l'OCDE, les débouchés sur le marché du travail sont plus favorables aux titulaires d'un master ou d'un doctorat (ou diplôme équivalent) que d'une licence. Pourtant, dans un tiers des pays de l'OCDE, les frais de scolarité annuels demandés par les établissements publics ne sont pas beaucoup plus élevés pour un master et un doctorat (ou formation équivalente) qu'en licence. Ils sont même identiques dans un tiers des pays de l'OCDE. En revanche, les frais de scolarité versés par les ressortissants nationaux peuvent varier sensiblement entre la licence et le master dans un autre groupe de pays. Ainsi, par rapport à une licence, les frais de scolarité en master sont supérieurs de 30 % en Corée et aux États-Unis et de 60 % en Australie ; ils sont même quatre fois plus élevés en Belgique (Communauté française) et en Colombie (les frais de scolarité sont inférieurs à 600 USD en licence dans ces deux pays) (voir les tableaux B5.1a et B5.1c, disponibles en ligne).

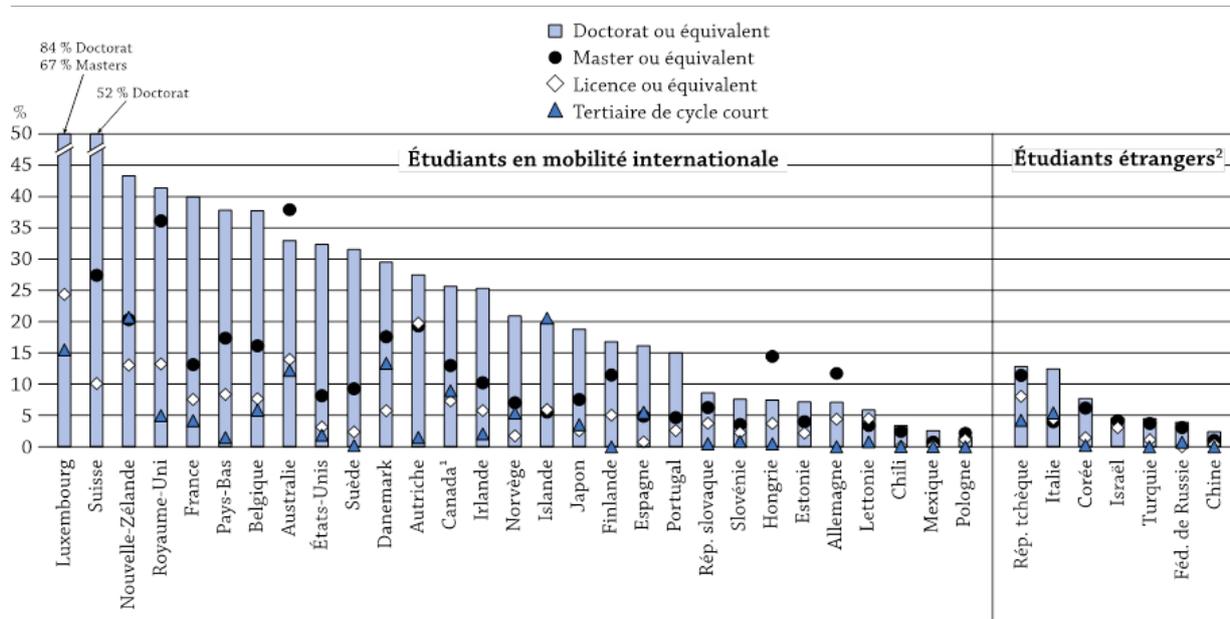
En France, dans les filières classiques universitaires, les frais de scolarité demandés aux étudiants suivant un master sont légèrement plus élevés que ceux demandés pour une licence. De façon globale, les frais de scolarité restent toutefois modérés en France par rapport à certains des pays de l'OCDE, et ceci quelle que soit la filière universitaire choisie.

La proportion de titulaires d'un doctorat est au niveau de la moyenne de l'OCDE en France, mais près de 40 % des étudiants qui obtiennent un doctorat sont des étudiants en mobilité internationale.

Les titulaires d'un titre équivalent au doctorat sont ceux qui ont atteint le niveau d'enseignement le plus élevé. Relèvent de cette catégorie les chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'un Ph.D., qui aident à la création et à la diffusion du savoir dans la société. Sur la base des taux d'obtention d'un diplôme en 2013, on estime qu'en France, comme en moyenne dans les pays de l'OCDE, 1.7 % de jeunes termineront avec succès un programme de recherche de haut niveau. C'est au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Suisse que

les taux d'obtention d'un diplôme équivalent au doctorat sont les plus élevés de tous les pays de l'OCDE : 3 % au moins des jeunes — y compris les étudiants en mobilité internationale — devraient y décrocher un diplôme à l'issue d'un doctorat si les tendances de 2013 se maintiennent (voir le tableau A3.1).

Graphique 3 : Mobilité des étudiants dans l'enseignement tertiaire, selon le niveau de la CITE (2013)
Pourcentage d'étudiants étrangers/en mobilité internationale dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire



1. Année de référence : 2012.

2. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans ce graphique.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants étrangers/en mobilité internationale scolarisés en doctorat ou dans un niveau équivalent.

Source : OCDE. Tableau C4.1.

Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933284253>

À noter pour la France que ce chiffre est dans la moyenne des pays de l'OCDE mais qu'environ 40 % des étudiants qui obtiennent un doctorat sont en mobilité internationale (contre 24 % en moyenne OCDE), ce qui traduit à la fois une attractivité de ces filières pour les étudiants étrangers et une plus grande réticence à s'y engager pour les étudiants nationaux (voir le tableau C4.1). Cela se traduit aussi par des faibles taux de scolarisation après l'âge de 25 ans parmi les jeunes en France. Ainsi, en France, le pourcentage de jeunes adultes de 25 à 29 ans encore en formation est de 8 %, contre 17 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE (voir le tableau C5.2a).

En France, 62 % au moins des individus ayant obtenu un doctorat en 2013 ont suivi une formation en sciences ou en ingénierie (contre 44 % en moyenne OCDE)

Plus le niveau d'enseignement est élevé, plus le pourcentage de diplômés en sciences est également élevé. Par exemple, en moyenne, dans les pays de l'OCDE parmi l'ensemble des individus diplômés de l'enseignement supérieur en 2013, 5 % des diplômés en sciences l'ont été à l'issue d'une formation de cycle court (contre 3 % en France), 8 %, à l'issue d'une licence ou d'une formation équivalente (contre 12 % en France), 9 %, à l'issue d'un master ou d'une formation équivalente (contre 10 % en France), alors que plus de 27 % l'ont été à l'issue d'un doctorat (contre 48 % en France). Quand on prend aussi en compte les diplômés du supérieur en ingénierie, au Canada, au Chili et en France, 55 % au moins des individus ayant obtenu un doctorat en 2013 ont suivi une formation en sciences ou en ingénierie. Ce sont les proportions les plus élevées des pays de l'OCDE (voir le tableau A3.5 et le graphique A3.4).

La France demeure un pays attractif sur le plan de son système éducatif, et accueille 6 % des effectifs mondiaux d'étudiants de l'enseignement supérieurs scolarisés à l'étranger. Cependant, de nouveaux pays émergents entrent dans la compétition sur le marché de l'éducation, ...

Au cours des 30 dernières années, le nombre d'étudiants en formation dans l'enseignement supérieur dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants a fortement augmenté dans le monde : il est passé de 0.8 million en 1975 à 4.5 millions en 2012 (voir l'encadré C4.1 de *Regards sur l'éducation 2014*). Les étudiants en mobilité internationale représentent un pourcentage significatif des effectifs de l'enseignement supérieur en France (10 % contre 9 % en moyenne) (voir le tableau C4.1).

En 2013, parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, plus d'un sur deux était en formation en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis, en France, au Japon ou au Royaume-Uni. En valeur absolue, ce sont les États-Unis qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants en mobilité internationale (19 % de l'effectif total d'étudiants en mobilité internationale) ; viennent ensuite le Royaume-Uni (10 %), l'Australie et la France (6 %), l'Allemagne (5 %), le Canada et le Japon (3 %) et, parmi les pays dont les données portent uniquement sur les étudiants étrangers, la Fédération de Russie (3 %).

Ces pays (dont la France) accueillent à eux seuls plus de la moitié de l'effectif mondial d'étudiants en formation à l'étranger, mais d'autres pays jouent un rôle important dans le secteur international de l'éducation (voir le graphique C4.3 et le tableau C4.6, disponible en ligne). En effet, l'Arabie saoudite, l'Autriche, la Chine, l'Italie et les Pays-Bas ont accueilli un pourcentage non négligeable (2 %) de l'effectif total d'étudiants en formation à l'étranger en 2013 (voir le tableau C4.6).

... ce qui incite un nombre grandissant de pays (dont la France) à assouplir leur politique d'immigration pour encourager l'installation temporaire ou permanente d'étudiants en mobilité internationale ...

Au cours de ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour encourager l'installation temporaire ou permanente d'étudiants en mobilité internationale. Cette politique rend ces pays plus attractifs pour les étudiants, car elle améliore leurs perspectives professionnelles ; elle permet aussi à ces pays d'accroître la réserve de talents au service de leur économie. Le Canada et l'Australie laissent par exemple les étudiants en mobilité internationale rester sur leur territoire après leurs études pour y chercher du travail pendant une période maximale de trois et quatre ans, respectivement. La plupart des autres pays de l'OCDE délivrent aux étudiants en mobilité internationale des titres de séjour qui sont similaires, leur permettant de chercher du travail, mais d'une durée plus courte. Les étudiants se voient délivrer un permis de travail uniquement s'ils trouvent un emploi à la hauteur de leurs qualifications, selon certains critères, dans le délai imparti sur leur titre de séjour. Certains pays où ces critères étaient particulièrement stricts, comme la France, viennent de les assouplir, dans l'espoir d'attirer, puis de garder des étudiants en mobilité internationale (voir l'indicateur C4).

Un nombre grandissant de pays dispense désormais des cours en anglais dans certaines filières du supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, le pourcentage d'établissements du supérieur ayant dispensé des cursus en anglais durant l'année académique 2013/2014 varie fortement entre les pays européens. En dehors des pays européens anglophones, les trois pays où une majorité d'établissements dispensent en anglais au moins un cursus en totalité sont la Finlande (83 %), la Suède (81 %) et les Pays-Bas (65 %). Ces pays se situent en bonne place dans le classement des pays accueillant le plus d'étudiants en mobilité internationale (voir le graphique C4.3). Dans l'ensemble, le pourcentage d'établissements dispensant des cursus en anglais tend à être plus élevé dans les pays situés en Europe du Nord et en Europe centrale occidentale, et inférieur à la moyenne dans les pays d'Europe méridionale et orientale, la Slovénie (9 %) et la Croatie (7 %) étant au bas du classement. La France, avec seulement 16 % d'établissements du

supérieur ayant dispensé des cursus en anglais durant l'année académique 2013/2014, semble en retard par rapport à ses voisins européens (Encadré C4.1).

À noter, le pourcentage d'établissements dispensant des cursus en anglais n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de l'emploi de l'anglais dans les systèmes d'enseignement tertiaire. La comparaison de ce pourcentage avec un autre indicateur, en l'espèce le pourcentage d'étudiants en formation en anglais, montre que les deux variables sont loin d'être parfaitement corrélées ($r = 0.54$). Toutefois, les données internationales sur le pourcentage d'établissements dispensant des cursus en anglais sont plus fiables pour l'heure.

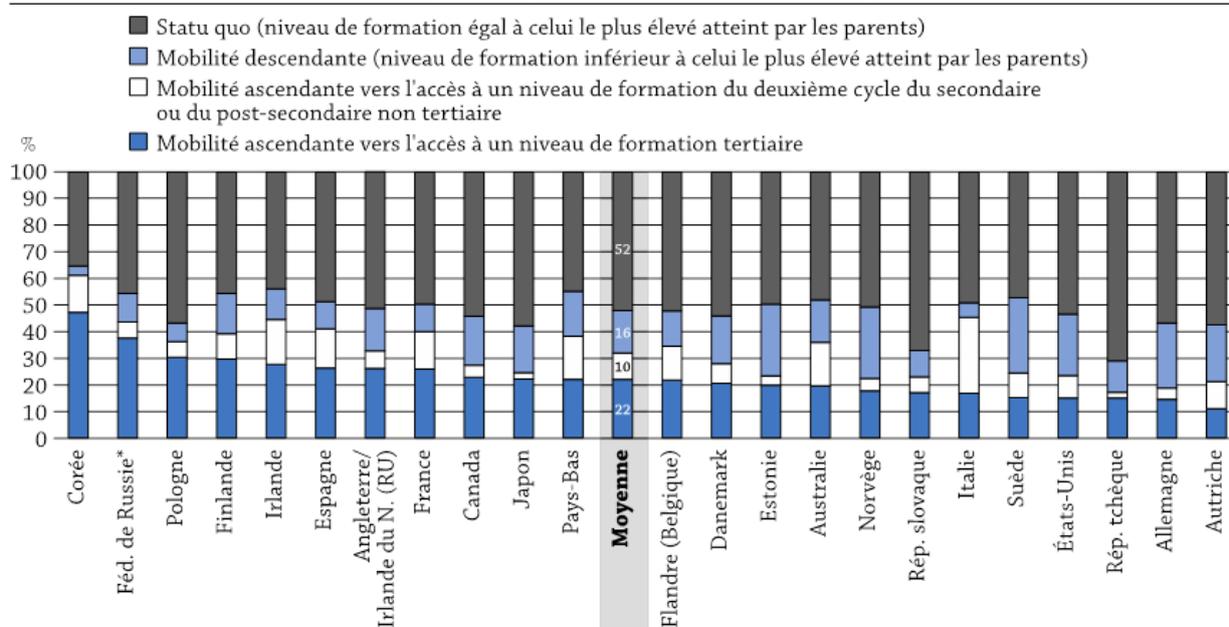
Niveau de formation et inégalités entre hommes et femmes

Le niveau de formation a considérablement augmenté en France depuis 30 ans. Ces résultats se traduisent par une mobilité ascendante du niveau de formation : 40 % des jeunes (25-34 ans) ont ainsi un niveau de formation plus élevé que celui de leurs parents.

Dans tous les pays, sauf en Allemagne, en Estonie, en Norvège et en Suède, la mobilité absolue du niveau de formation est plus souvent ascendante que descendante, reflétant ainsi le développement des systèmes d'éducation. En moyenne, dans les pays de l'OCDE et les entités infranationales qui ont participé à l'Évaluation des compétences des adultes, une initiative lancée en 2012 dans le cadre du Programme de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), une mobilité ascendante s'observe dans le cas d'une élévation du niveau de formation des jeunes de 25 à 34 ans par rapport à celui de leurs parents : 10 % des jeunes dont les parents ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire sont diplômés de l'un ou l'autre de ces niveaux d'enseignement (contre 14 % en France) et 22 % des jeunes dont les parents ne sont pas diplômés de l'enseignement supérieur sont diplômés de ce niveau (contre 26 % en France).

Graphique 4: Mobilité intergénérationnelle dans l'éducation (2012)

Évaluation des compétences des adultes, niveau de formation des individus non scolarisés âgés de 25 à 34 ans, par comparaison avec celui de leurs parents



* Voir la note concernant les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays sont classés par ordre décroissant de la mobilité ascendante vers l'accès à un niveau de formation tertiaire parmi les individus non scolarisés âgés de 25 à 34 ans diplômés de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Tableau A4.1.

Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933283540>

Au total, en France, 40 % des 25-34 ans ont atteint un niveau de formation plus élevé que celui de leurs parents (contre 32 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE qui ont participé à l'Évaluation des compétences des adultes), tandis que seuls 10 % d'entre eux n'ont pas pu égaler le niveau de formation de leurs parents (contre 16 % en moyenne OCDE). (Voir le tableau A4.1a).

Parmi les adultes âgés de 25-34 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur en France, comme dans 40 des 43 pays disposant de données comparables.

En France, selon les chiffres de 2014, dans le groupe d'âge des 25-34 ans, la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire est plus importante parmi les femmes (49 %) que parmi les hommes (39 %). Cette tendance s'observe dans 40 des 43 pays dont les données sont disponibles. C'est en Israël, en Lettonie et en Slovénie que le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire varie le plus entre les sexes parmi les adultes âgés de 25-34 ans : dans ces pays l'écart en faveur des femmes est égal ou supérieur à 20 points de pourcentage chez les adultes plus jeunes (voir le tableau A1.4b, disponible en ligne).

Plus le diplôme obtenu est élevé, plus les inégalités entre les hommes et les femmes sont faibles sur le marché du travail.

En France et dans quasiment tous les pays de l'OCDE, les jeunes femmes affichent un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes, mais leurs taux d'emploi sont moindres. Cependant, l'écart entre les sexes est nettement plus important aux niveaux de formation moins élevés qu'aux niveaux les plus élevés. En France, le taux d'emploi des adultes âgés de 25 à 64 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie de 14 points de pourcentage entre les hommes (62 %) et les femmes (48 %). Cette différence de taux d'emploi entre les sexes diminue avec l'élévation du niveau de formation : elle représente 5 points de pourcentage chez les diplômés de l'enseignement supérieur en France (contre 9 points de pourcentage en moyenne parmi les pays de l'OCDE). En France, le taux d'emploi chez les diplômés de l'enseignement supérieur s'établit en 2014 à 87 % chez les hommes (la moyenne OCDE est de 88 %) et à 82 % chez les femmes (la moyenne OCDE est de 79 %). À noter, l'écart entre les genres s'est réduit en France entre 2000 et 2014, passant de 9 à 5 points de pourcentage (voir le graphique A10.5 et les tableaux A5.3b et A5.3c, disponibles en ligne).

Néanmoins, les femmes diplômées de l'enseignement tertiaire gagnent 74 % environ de ce que perçoivent les hommes à niveau égal de formation, aussi bien en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Les femmes gagnent moins que les hommes même chez les diplômés de l'enseignement supérieur. Il ressort des chiffres sur les revenus des actifs occupés à temps plein toute l'année que l'écart salarial le plus important entre hommes et femmes s'observe chez les diplômés de l'enseignement supérieur. Dans le groupe d'âge des 35-44 ans, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur gagnent 74 % environ de ce que perçoivent les hommes à niveau égal de formation dans les pays de l'OCDE. Parmi les actifs rémunérés qui sont diplômés de l'enseignement supérieur, les femmes ne gagnent au moins 85 % de ce que perçoivent les hommes qu'en Belgique, au Luxembourg, en Suède, en Suisse et en Turquie, tandis qu'elles ne gagnent pas plus de 65 % de ce qu'ils perçoivent en Corée, en Estonie, en Hongrie, en Israël et en République slovaque (voir le graphique A10.6 et le tableau A6.2a).

Ce constat s'explique toutefois aussi par le fait que les femmes sont sous-représentées parmi les titulaires des diplômes les plus élevés de l'enseignement supérieur ainsi que dans certains domaines d'études très rémunérateurs sur le marché du travail. Ainsi, par exemple, les hommes sont neuf fois plus susceptibles que les femmes d'avoir opté pour une formation en rapport avec l'ingénierie, la construction ou les industries de transformation en France et cinq fois en moyenne dans les pays de l'OCDE (voir le tableau A10.3 et le graphique A10.4).

L'insertion des jeunes sur le marché du travail et l'accès à la formation continue pour les salariés

L'insertion des jeunes les moins qualifiés est difficile en France. La France doit renforcer l'efficacité de la formation et veiller à ce que chacun en bénéficie pleinement.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les actifs occupés sont 83 % parmi les adultes de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement supérieur (contre 84 % en France) et 74 % parmi les adultes du même âge diplômés au plus du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur (contre 73 % en France), mais seulement 56 % parmi les adultes de 25 à 64 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (contre 54 % en France). Dans certains pays, la différence de taux d'emploi entre les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est marquée. En France mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Fédération de Russie, en Finlande, en Hongrie, en Irlande, en Israël, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie, la différence de taux d'emploi entre ces deux groupes représente par exemple 30 points de pourcentage au moins (voir le tableau A5.3a).

Cette difficulté persiste chez les plus jeunes. En 2014, 18,3 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans en France n'avaient pas d'emploi et ne suivait ni études ni formation (formant le groupe dit des « NEET », pour *Neither in Employment nor in Education or Training*), soit une proportion équivalente à la moyenne des pays de l'OCDE. Dans des pays comme l'Allemagne, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège ou les Pays-Bas, ce taux s'élève à un jeune sur dix, voire moins. Faire en sorte que les jeunes puissent participer à la vie de l'économie et de la société est fondamental pour avoir des communautés prospères, promouvoir la cohésion sociale et réaliser une croissance inclusive (indicateur C5).

En France, les jeunes n'ont pas suffisamment accès à l'apprentissage, et les filières professionnelles ne sont, sous leur forme actuelle, pas assez porteuses sur le marché du travail

En France, 43 % des élèves scolarisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire suivent une formation professionnelle. Ce pourcentage est supérieur à 50 % dans un tiers des pays de l'OCDE et est même égal ou supérieur à 70 % en Autriche, en Finlande et en République tchèque. Les formations professionnelles dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont souvent dispensées uniquement en milieu scolaire. Toutefois, un certain nombre de pays proposent des formations qui combinent études et emploi. Ainsi en Allemagne, en Autriche, en Chine, au Danemark, en Lettonie et en Suisse, la plupart des élèves suivent des formations professionnelles qui combinent études et emploi alors qu'ils ne sont que 28 % dans ce cas en France et 37 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE (voir le tableau C1.2).

En France, les filières professionnelles (équivalent baccalauréat professionnel, CAP/BEP) cumulent en fait deux problèmes majeurs (même si certaines initiatives récentes ont été mises en place pour améliorer la situation) : elles ne débouchent pas assez souvent sur des emplois qualifiés et n'offrent à leurs diplômés que des chances limitées de poursuivre des études, alors même que certains programmes (DUT, BTS) sont censés les accueillir. Pourtant, dans beaucoup d'autres pays un diplôme de l'enseignement secondaire en filière professionnelle augmente les chances de trouver un emploi par rapport aux filières générales (de 10 points de pourcentage, en moyenne, chez les 25-34 ans ne poursuivant pas leurs études au niveau supérieur), mais c'est à peine le cas en France. Plus encore, en France, le taux de chômage des 25-34 ans est plus élevé chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur en filière professionnelle (14 %) que chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière générale et technologique (12 %) (voir le tableau A5.5c).

En France, une fois entrés sur le marché du travail, les salariés ont moins d'opportunités par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE de participer à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par les employeurs ...

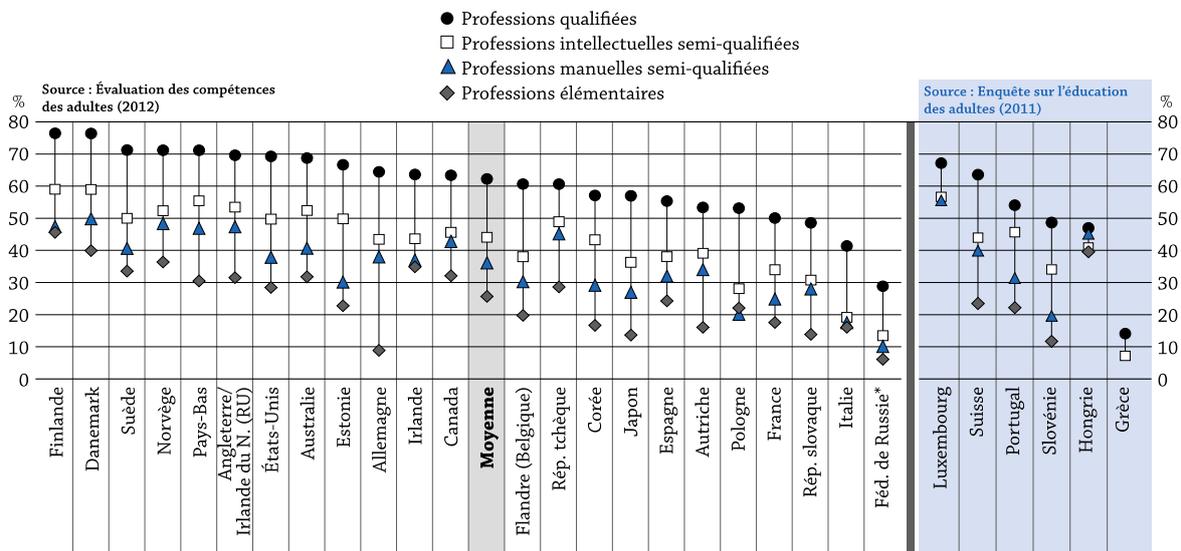
Selon l'Évaluation des compétences des adultes, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, près de 50 % des adultes âgés de 25 à 64 ans participent chaque année à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par leur employeur, contre seulement 37 % en France. Ce pourcentage est supérieur à 60 % au Danemark, en Finlande, en Norvège et aux Pays-Bas, mais est inférieur à 40 % en Fédération de Russie, en France, en Italie, en Pologne et en République slovaque (voir le tableau C6.2a).

...et ces formations sont insuffisamment ciblées sur les salariés qui en ont le plus besoin, à savoir les moins qualifiés.

Ce sont les travailleurs exerçant une profession intellectuelle qualifiée qui participent le plus souvent à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par leur employeur ; et les travailleurs exerçant une profession élémentaire qui y participent le moins souvent. Les taux de participation à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par les employeurs varient peu entre les salariés exerçant une profession intellectuelle semi-qualifiée et ceux exerçant une profession manuelle semi-qualifiée en Allemagne, en Autriche, au Canada, en Norvège, en République slovaque et en République tchèque, alors qu'ils sont plus élevés chez les salariés exerçant une profession intellectuelle dans la plupart des autres pays dont la France. En France, 18 % des salariés exerçant une profession élémentaire participent à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par leur employeur, alors que ceux exerçant une profession qualifiée sont 50 % à y participer (voir le tableau C6.2c).

Graphique 5: Participation des salariés à des activités de formation financées par leur employeur, selon le type de profession exercée (2011, 2012)

Évaluation des compétences des adultes et Enquête sur l'éducation des adultes, salariés âgés de 25 à 64 ans



Remarques : les données des pays ayant participé à l'Évaluation des compétences des adultes se réfèrent aux « activités formelles et/ou non formelles de formation financées par l'employeur », tandis que celles des pays ayant participé à l'Enquête sur l'éducation des adultes d'Eurostat se réfèrent aux « activités non formelles de formation financées par l'employeur en rapport avec les fonctions professionnelles exercées ».

* Voir la note sur les données de la Fédération de Russie dans la section « Méthodologie ».

Les pays sont classés par ordre décroissant de la participation à des activités formelles et/ou non formelles de formation financées par l'employeur parmi les salariés exerçant une profession qualifiée.

Source: OCDE. Tableau C6.2c.

Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933284342>

Le financement du système d'éducation

La France investit 5.3 % de son PIB dans l'éducation de l'enseignement primaire au supérieur ...

En 2012, les pays de l'OCDE ont consacré, en moyenne, 5.3 % de leur PIB au financement de leurs établissements de l'enseignement primaire au supérieur, comme la France. Ce pourcentage est supérieur ou égal à 6.4 % uniquement en Colombie, en Corée, aux États-Unis, en Islande, en Israël, en Norvège et en Nouvelle-Zélande (voir le tableau B2.1).

... mais présente un déséquilibre dans la répartition de ses dépenses d'éducation entre le primaire et le secondaire. Le cout annuel par élève est particulièrement élevé en France pour le lycée.

Contrairement à de nombreux pays, la France présente un déséquilibre flagrant dans la répartition de sa dépense d'éducation entre le primaire et le secondaire. Les dépenses par élève dans le deuxième cycle du secondaire (lycée et équivalent) (13 070 USD contre en moyenne 9 876 USD) sont ainsi 32 % plus élevées que la moyenne de l'OCDE, tandis que celles du collège sont équivalente à la moyenne de l'OCDE (9 588 USD contre en moyenne 9 627 USD) et que celles du primaire sont 15 % inférieures à la moyenne de l'OCDE (7 013 USD contre en moyenne 8 247 USD) (voir le tableau B1.1a).

En France, comme dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE, le secteur de l'éducation a été touché par la crise économique entre 2010 et 2012.

En 2010, les investissements dans l'éducation n'avaient pas encore pâti de la crise économique dans la plupart des pays de l'OCDE. Cependant, entre 2010 et 2012, le PIB a augmenté (en valeur réelle) dans la plupart des pays, mais les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement ont diminué dans 11 d'entre eux sur cette période (de plus de 2 % en Australie, en Espagne, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Slovaquie), vraisemblablement à cause de mesures de restriction budgétaire. La France fait partie de ces pays : les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement avaient ainsi augmenté de 4 %, en moyenne, entre 2008 et 2010, et ont diminué dans les mêmes proportions entre 2010 et 2012 (voir le tableau B2.4).

Ces dernières années, l'investissement a été quant à lui beaucoup plus important dans l'enseignement supérieur que dans le primaire et secondaire.

Entre 2005 et 2012, les dépenses par élève des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ont augmenté de 21 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE, mais uniquement de 3 % en France. En revanche, sur la même période, les dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur ont progressé en France de 14 %, contre 11 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (tableaux B1.5 a et b). En 2012, le pays type de l'OCDE dépense, par an et par étudiant, 15 028 USD dans l'enseignement supérieur (contre 15 281 USD en France). Dans l'enseignement supérieur, les dépenses par étudiant dépassent la barre des 20 000 USD au Canada, aux États-Unis, au Luxembourg, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (tableau B1.1a et graphique B1.2).

Les enseignants

Les enseignants du primaire sont en moyenne plus jeunes en France que dans de nombreux pays européens et de l'OCDE. Cela n'est pas le cas pour ceux enseignant au lycée.

Dans certains pays de l'OCDE où un grand nombre d'enseignants partiront à la retraite dans les dix années à venir et/ou dans lesquels l'effectif d'élèves devrait augmenter, les gouvernements auront à former et recruter de nouveaux enseignants. Comme il est de toute évidence établi que la qualité des enseignants est le facteur le plus déterminant de la performance des élèves, des efforts concertés doivent être consentis pour inciter les meilleurs talents académiques à devenir enseignant.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 41 % des enseignants de l'enseignement primaire ont moins de 40 ans (contre 44 % en France). Toutefois, dans 10 pays, à savoir en Belgique, au Brésil, au Chili, en Chine, en Corée, en Irlande, en Israël, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Turquie, plus de la moitié des enseignants de l'enseignement primaire sont âgés de moins de 40 ans (voir le tableau D5.1 et le graphique D5.1).

En revanche, en France, seuls 26 % des enseignants en poste au lycée ont moins de 40 ans contre 33 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE (voir le tableau D5.1 et le graphique D5.2).

En France, le temps d'enseignement des enseignants devant les élèves est 30 % supérieur dans l'enseignement primaire par rapport à ceux qui enseignent au collège

Il n'y a qu'en France et en Turquie où les enseignants donnent 30 % d'heures de cours de plus par an dans l'enseignement primaire qu'au collège. En France, les enseignants du primaire sont 924 heures devant les élèves par an, soit 152 heures de plus que la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à 772 heures et 276 heures de plus par rapport aux enseignants certifiés qui exercent dans le secondaire en France (voir le tableau D4.1).

Attention, cela ne signifie pas que le temps de travail des enseignants du secondaire est inférieur à celui du primaire, juste que leur temps de présence devant les élèves est moindre, ce qui a indéniablement un impact sur les ressources nécessaires pour assurer le volume horaire.

En France, les enseignants du primaire et du secondaire ont des salaires statutaires nettement inférieurs à la moyenne de pays de l'OCDE.

En France, le salaire statutaire des enseignants du premier et du second degré est inférieur à la moyenne de l'OCDE, aussi bien pour les enseignants débutants que pour ceux qui ont 10 ou 15 ans d'expérience professionnelle.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le salaire statutaire (c'est-à-dire primes et paiement des heures supplémentaires non inclus) des enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif s'établissait en 2013 à 38 653 USD (contre 33 500 USD en France) dans l'enseignement préprimaire, à 41 245 USD (contre 33 500 USD en France) dans l'enseignement primaire, à 42 825 USD (contre 36 589 USD en France) dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, et à 44 600 USD (contre 36 897 USD en France) dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.1).

Cependant, après inclusion des primes et autres allocations versées aux enseignants, l'écart se creuse entre les niveaux d'enseignement (à l'avantage des enseignants du secondaire).

Après prise en compte des primes et allocations versées aux enseignants, la situation des enseignants en France s'améliore, du moins pour ceux du second degré. Si le salaire moyen des enseignants en France demeure toujours nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE pour l'enseignement primaire (de 12 %), le salaire effectif moyen est inférieur de seulement 4 % à la moyenne de l'OCDE pour les enseignants du préprimaire et quasiment au même niveau que la moyenne de l'OCDE pour ceux en poste dans le premier ou le deuxième cycle du secondaire (salaire moyen inférieur de 2 % à la moyenne OCDE pour ces deux niveaux).

À noter cependant qu'en France, le calcul des salaires effectifs moyens inclut, entre autres, ceux des agrégés des collèges et lycées en fin de carrière (qui ont les salaires les plus élevés), alors que le calcul du salaire statutaire à ces niveaux d'enseignement ne comprend que les montants correspondant aux professeurs certifiés ayant 15 ans d'exercice (voir le tableau D3.4).

En France, seulement 24 % des enseignants au collège ayant pris part à l'enquête TALIS ont déclaré que leurs élèves utilisaient souvent les TIC dans le cadre de leurs projets ou de leur travail scolaire.

En moyenne, 40 % des enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ont déclaré qu'ils demandaient aux élèves d'utiliser les TIC en classe ou dans des projets « souvent » ou « à chaque séance ou presque ». Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités entre les pays. Ainsi, plus d'un enseignant sur deux a déclaré demander aux élèves d'utiliser les TIC « souvent » ou « à chaque séance ou presque » à Abu Dhabi (Émirats arabes unis), en Australie, au Chili, au Danemark, au Mexique, en Norvège et en Nouvelle-Zélande, mais moins d'un sur quatre a dit en faire autant en Croatie, en Finlande, en France, en Israël, au Japon, en Malaisie et en Serbie (voir le tableau D8.4 et le graphique D8.4).

Ce constat laisse penser que malgré des investissements importants dans l'informatisation des établissements, dans nombre de pays, les enseignants ne sont toujours pas systématiquement enclins et préparés à utiliser les TIC dans le cadre de leurs cours.

Références

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015: Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OECD, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eaq-2015-fr>.

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem - Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Veillez noter que tous les tableaux, graphiques et indicateurs de *Regards sur l'éducation 2015* peuvent être consultés en ligne sur : www.oecd.org/education/education-at-a-glance-19991487.htm.

Les mises à jour des données sont disponibles en ligne sur : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-fr> et en suivant **StatLinks**  que vous trouverez en dessous des tableaux et graphiques de la publication.

Découvrez, comparez et visualisez plus de données et d'analyse en utilisant 

<http://gpseducation.oecd.org/CountryProfile?primaryCountry=FRA&treshold=10&topic=EO>

Pour toute question, contacter :

Andreas Schleicher
Directeur de la Direction de l'éducation et des compétences et Conseiller spécial du Secrétaire général, chargé de la politique de l'éducation
E-mail : Andreas.Schleicher@oecd.org

Auteur de la note par pays :

Eric Charbonnier
E-mail : Eric.Charbonnier@oecd.org

Regards sur l'éducation 2015 : Chiffres clés pour la France

Tableau	Indicateur	France	Moyenne OCDE
Éducation : accès et résultats			
Taux de scolarisation			
		2013	2013
C2.1	À l'âge de 3 ans (dans des programmes d'éducation de la petite enfance)	100%	74%
Niveau de formation le plus élevé atteint, individus âgés de 25 à 64 ans			
		2014	2014
A1.4a	Inférieur au deuxième cycle du secondaire	25%	24%
	Deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non tertiaire	43%	43%
	Tertiaire	32%	34%
Niveau de formation le plus élevé atteint, individus âgés de 25 à 64 ans (ventilation entre les différents niveaux de l'enseignement tertiaire)			
		2014	2014
A1.1a	Tertiaire de cycle court	14%	8%
	Licence ou niveau équivalent	9%	16%
	Master ou niveau équivalent	8%	11%
	Doctorat ou niveau équivalent	1%	1%
Taux d'accès et d'obtention d'un diplôme			
		2013	2013
C3.1	Pourcentage de jeunes d'aujourd'hui qui devraient entamer une formation tertiaire au moins une fois au cours de leur vie	**	67%
A3.1	Pourcentage de jeunes d'aujourd'hui qui devraient obtenir une licence ou un diplôme d'un niveau équivalent au cours de leur vie	**	36%
Retombées de l'éducation sur l'économie et le marché du travail			
Taux de chômage de la population âgée de 25 à 64 ans			
		2014	2014
A5.4a	Parmi les individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle du secondaire	13.9%	12.8%
	Parmi les individus diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire	8.5%	7.7%
	Parmi les individus diplômés de l'enseignement tertiaire	5.3%	5.1%
Avantage salarial moyen pour les diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans (deuxième cycle du secondaire = 100)			
		2013	2013
A6.1a	Tertiaire de cycle court	127	125
	Licence ou niveau équivalent	136	157
	Master, doctorat ou niveaux équivalents	207	214
	Tous niveaux de l'enseignement tertiaire confondus	153	160
Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation			
		2014	2014
C5.2b	Hommes	15.1%	13.2%
	Femmes	17.4%	17.9%
Ressources financières investies dans l'éducation			
Dépenses annuelles par élève/étudiant (en équivalents USD convertis sur la base des PPA)			
		2012	2012
B1.1a	Primaire	7013 USD	8247 USD
	Secondaire	11046 USD	9518 USD
	Tertiaire (activités de R-D comprises)	15281 USD	15028 USD
Dépenses totales au titre des établissements d'enseignement, de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire			
		2012	2012
B2.2	En pourcentage du PIB	5.3%	5.2%
Dépenses publiques totales d'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire			
		2012	2012
B4.2	En pourcentage des dépenses publiques totales	8.8%	11.6%
Établissements d'enseignement et corps enseignant			
Taux d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)			
		2013	2013
D2.2	Primaire	19 élèves par enseignant	15 élèves par enseignant
	Secondaire	13 élèves par enseignant	13 élèves par enseignant
Salaire effectif moyen des enseignants			
		2013	2013
D3.4	Dans l'enseignement préprimaire	36440 USD	37798 USD
	Dans l'enseignement primaire	36120 USD	41248 USD
	Dans le premier cycle du secondaire (filiale générale)	42702 USD	43626 USD
	Dans le deuxième cycle du secondaire (filiale générale)	46864 USD	47702 USD

L'année de référence est l'année indiquée ou la dernière année dont les données sont disponibles.

** Veuillez consulter la table source pour plus de détails sur ces données.